

Bulletin de Santé du Végétal des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)

LA SANTE DES JARDINS ET ESPACES VERTS

N°3 – 3 juin 2026

A RETENIR :

A SURVEILLER :

- Jardins ornementaux : pyrale, pucerons et taches noires
- Arbres et arbustes : chenilles défoliatrices, pucerons, cochenilles et hyponomeutes
- Vergers : pucerons, maladies, carpocapse, hyponomeute et oïdium
- Potagers : cicadelle

ZOOM SUR : le *Rose rosette virus* et *Popillia japonica*

VIGILANCE SUR : la berce du Caucase

ACTUALITES :

- Du 3 au 7 juin 2026 : Rencontres nationales d'arboriculture au parc du Jard, à Saint-Dizier

NOTES NATIONALES BIODIVERSITE : retrouvez toutes les fiches et leur lien en cliquant dessus.

Retrouvez l'ensemble des bulletins parus [sur notre site](#).

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de Santé du Végétal (BSV) est basé sur les informations biologiques et épidémiologiques issues d'un réseau d'observateurs formés et accompagnés par un animateur régional, rédacteur du BSV. Plus les observateurs sont nombreux et bien répartis sur le territoire, plus le BSV donne une image précise et fiable de la santé des végétaux dans les différents espaces végétalisés (parcs et jardins publics, jardins historiques, terrains de sport, infrastructures, serres de collection, jardins privés, etc.).

Rejoignez le réseau de votre région et participez à l'enrichissement des BSV tout en renforçant vos connaissances en santé et protection des végétaux !

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire

Financé par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez gratuitement les
BSV sur le site de [DRAAF](#)
[Grand Est](#)



Inscrivez-vous et retrouvez
gratuitement le BSV JEVI
sur le site de [FREDON](#)
[Grand Est](#)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)



SOMMAIRE

Jardins ornementaux	4
1. Buis.....	4
a. Pyrale du buis.....	4
2. Iris.....	4
a. Noctuelle de l'iris	4
3. Rosier	5
a. Pucerons.....	5
b. Taches noires	5
Arbres et arbustes	10
1. Chêne	10
a. Chenilles défoliatrices	10
2. Frêne	11
a. Puceron du frêne	11
3. Fusain.....	11
a. Cochenille à bouclier	11
b. Hyponomeutes	12
4. Sureau.....	12
a. Pucerons noirs	12
Vergers	13
1. Cerisier	13
b. Pucerons noirs	13
2. Mirabellier.....	13
a. Maladie des pochettes	13
3. Pêcher	14
a. Cloque du pêcher.....	14
4. Pommier	15
a. Carpocapse.....	15
b. Hyponomeute.....	16
c. Oïdium.....	16
5. Quetschier.....	17
b. Pucerons.....	17

Potagers.....	17
1. Romarin.....	17
a. Cicadelle	17
Auxiliaires	18
Espèces à enjeux de santé humaine	18
1. Berce du Caucase	18
Observations ponctuelles.....	19
Actualités	20
Notes nationales biodiversité	20
Suspicion d'organisme nuisible	22



JARDINS ORNEMENTAUX

1. Buis

a. Pyrale du buis

Observation

Des dégâts, des chrysalides, ainsi que des chenilles de pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) à différents stades ont été observés à Monthelon (51) et Eguelshardt (57).

Description et symptômes

Les symptômes de présence sont des défoliations à partir des feuilles basses ou cachées de la lumière (insecte lucifuge) et la présence de fils soyeux. On observe aussi des chenilles de différentes tailles à tête noire et corps vert clair, strié longitudinalement de vert foncé. Les papillons peuvent aussi être observés, il s'agit de papillon nocturne blanc avec les extrémités des ailes brunes ou totalement brun.



Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte curative : Il est possible de récolter les larves à la main, ou avec un aspirateur. Nettoyer ensuite les buis et composter les déchets végétaux après les avoir broyés. Il existe des insectes parasitoïdes des chenilles, comme *Trichogramma brassicae*. La capture des papillons mâles peut se faire d'avril à octobre, avec un piège attractif doté d'un diffuseur de phéromones sexuelles.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>.



2. Iris

a. Noctuelle de l'iris

Observation

Des symptômes de présence de noctuelle de l'iris (*Helotropha leucostigma*) ont été observés sur feuilles d'iris à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Il s'agit d'un papillon de nuit dont les chenilles vont se nourrir voracement des plantes hôtes et principalement des feuilles. Lorsqu'elle se nourrissent, elles mastiquent à travers les tissus végétaux, impactant principalement les feuilles et les tiges. Ce comportement peut entraîner une réduction de la surface



Financé par

photosynthétique, affaiblir les plantes et potentiellement freiner leur croissance, voire causer leur mort si les dommages sont importants.

Le papillon quant à lui est un bon insecte pollinisateur.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires.

3. Rosier

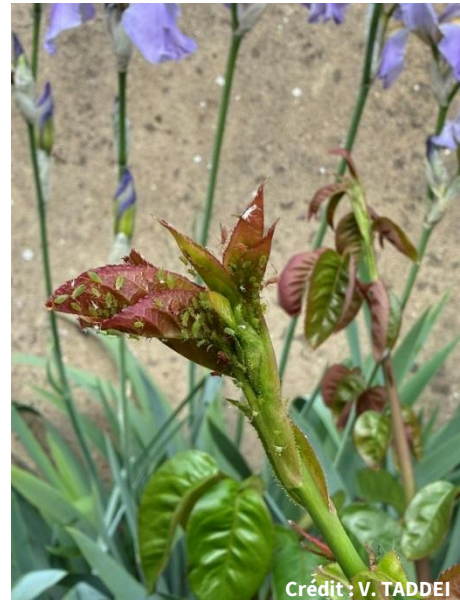
a. Pucerons

Observation

Des pucerons du rosier (*Macrosiphum rosae*) ont été observés sur bouton de rosier à Monthelon (51).

Description et symptômes

Des pucerons ont été observés sur les boutons de rosiers. Les symptômes sont visibles au printemps et en été : décoloration, réduction de croissance, avortement des fleurs, dessèchement, miellat, fumagine. Est également observée la présence de colonies de petits insectes dont la couleur est variable (du vert au rose) en fonction de leur alimentation.



Crédit : V. TADDEI

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : raisonner les apports d'engrais azoté, proscrire les tailles trop courtes. Laisser agir les auxiliaires naturels (mycoses d'insectes, hyménoptères parasitoïdes, arthropodes prédateurs, oiseaux insectivores).
- Lutte curative : lâcher de coccinelles dès détection des pucerons (ou à défaut, favoriser la présence de coccinelles). Supprimer les pousses infestées.

b. Taches noires

Observation

Des symptômes de la maladie des taches noires ont été observés sur rosier à Monthelon (51) et Nancy (54).

Description et symptômes

Présence de taches arrondies, violacées puis noires et enfin dessèchement des feuilles et défeuillaison prématurée. Les symptômes sont observables dès le mois de mai.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : planter des variétés tolérantes ou résistantes. Eviter d'arroser le feuillage. Ramasser les feuilles tombées à terre.



Crédit : V. TADDEI

Financé par



- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.



Organisme de Nuisible Réglementé



Rose rosette virus (ONR)

Il s'agit d'une maladie virale transmise par un acarien (*Phyllocoptes fructiphilus*) ou par le greffage. Cette maladie est présente aux Etats-Unis où elle a un fort impact économique et social. Elle touche toutes les espèces de rosiers autant les cultivés que les sauvages. Les plantes infectées perdent de la valeur esthétique et présentent progressivement un déclin général qui entraîne leur mort.

Les symptômes sont les suivants : rougissement et distorsion inhabituelle des feuilles, prolifération anarchique des pousses en « balai de sorcières », pousses rouges, production excessive d'épines, dépérissement, floraison réduite et malformation des fleurs.



Symptôme du balai de sorcière
(source : Alan Windham, University of Tennessee)



Tige saine et tige infectée
(source : Sandra Jensen, Cornell University, Bugwood)



Prolifération d'épines (source : <https://thequodearthgarden.com/rose-rosette-virus-identification-and-control/>)



Financé par



Popillia japonica (OQP)

Contexte

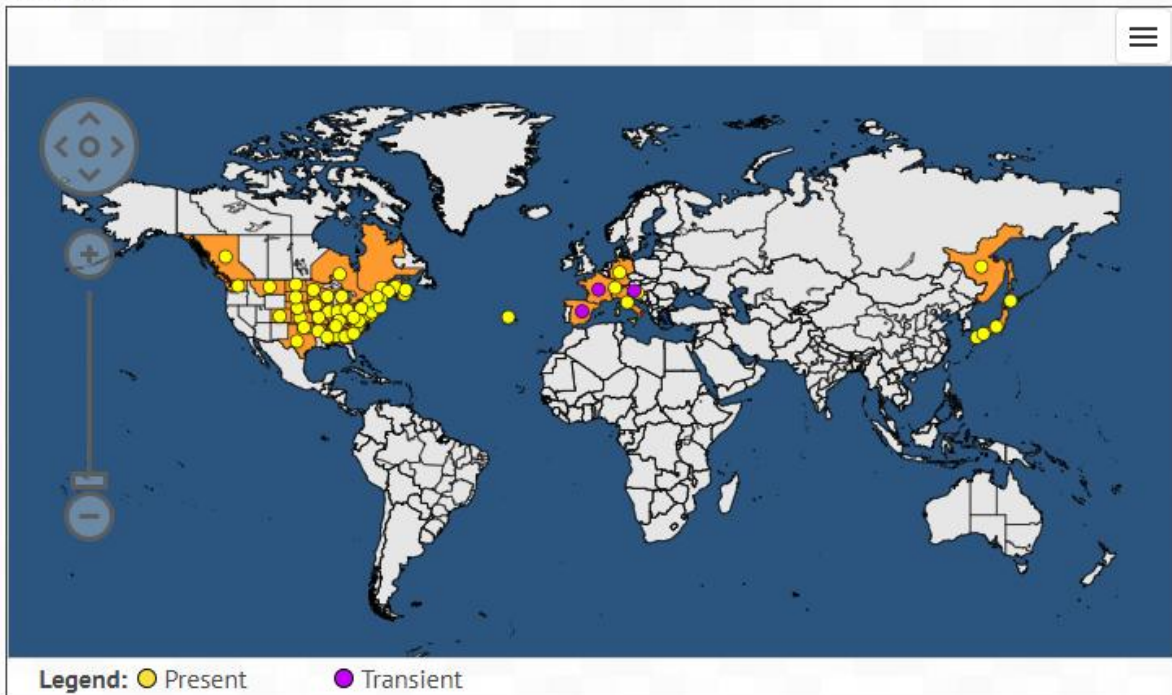
Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les organismes de quarantaine prioritaires par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union Européenne.

Distribution géographique

Des individus adultes ont été interceptés pendant l'été 2025 pour la première fois en France, en Grand Est (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Il est également présent en Italie et au sud de la Suisse. L'insecte est qualifié d'auto-stoppeur car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines de végétaux destinés à être remis en culture.

Distribution

Last updated: 2026-03-04



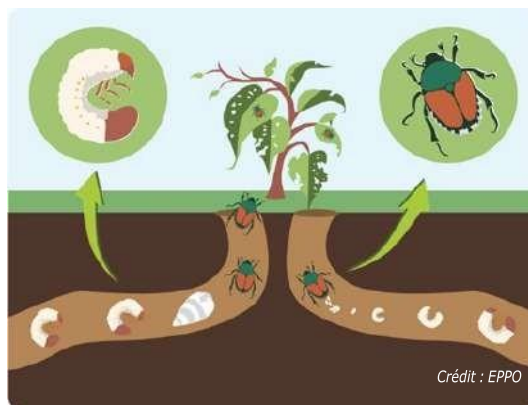
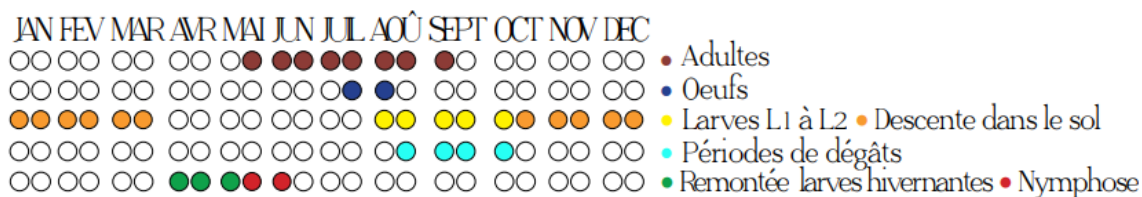
Biologie

Le cycle de vie du Scarabée japonais dure un an, voire deux ans dans des régions les plus froides. Celui-ci comprend un stade œuf, trois stades larvaires, un stade nymphal et le stade adulte.

- Les larves passent l'hiver enfouies dans le sol, entre 25 et 30 cm de profondeur, à l'abri du gel et entrent en vie ralentie. Elles cessent de se nourrir.
- Au printemps, les larves remontent dans le sol à 5 cm de la surface et se nourrissent de racines avant de se nymphoser. Elles passent entre 4 à 6 semaines au stade de nymphe.

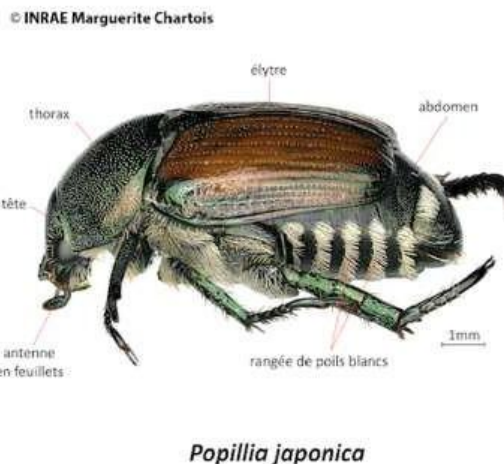
- Les adultes émergent entre la mi-mai et début juillet et vivent entre 30 et 45 jours. Ils commencent à voler lorsque la température atteint environ 21°C. Leur activité est réduite lors des jours venteux, pluvieux ou nuageux. Entre 7 et 10 jours après émergence, ils se nourrissent tout d'abord sur les plantes basses, puis sur les arbres fruitiers et arbres d'ombrage, ainsi que sur les cultures.
- Les femelles pondent ensuite entre 40 et 60 œufs dans le sol, jusqu'à 10 cm de profondeur, groupés par paquets de 2 à 4 œufs. Les larves éclosent 2 semaines plus tard.

CYCLE BIOLOGIQUE DE *POPILLA JAPONICA* (CYCLE ANNUEL)



Le reconnaître

Popillia japonica mesure environ 10 mm de long et 6 mm de large. Sa tête, son thorax, son abdomen et ses pattes sont vert métallique. Ses élytres quant à elles sont brun cuivré. Il possède des antennes terminées par des feuillets mobiles. Vu de dessus il est très brillant, peu poilu. Il a des rangées de soies blanches sous l'abdomen qui apparaissent de dessus sous forme de touffes blanches très caractéristiques



Popillia japonica

Financé par

Risques de confusion

Il peut être confondu avec plusieurs coléoptères *Rutelidae* présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole (*Phyllopertha horticola*), mais aussi *Anomala dubia* ou *Mimela junii*.



Plantes hôtes et dégâts

Il est très polyphage, c'est à dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes. Il s'agit principalement de bouleau, châtaigner, érable, marronnier, noyer, orme, peuplier, platane, pommier, prunier d'ornement, rosier, saule, et tilleul. Pour les larves les milieux favorables à leur développement sont les gazons, pelouses, prairies, talus enherbés, terrains de sport (golf, terrain de foot, ...). Il faut savoir que les gazons sont d'autant plus favorables à la ponte qu'ils sont arrosés.

L'adulte va se nourrir des feuilles en ne laissant que les nervures. Les dégâts sont caractéristiques : les feuilles des plantes attaquées sont découpées en dentelle. Les feuilles finissent ensuite par brunir et tomber. Il peut également s'attaquer aux fleurs. Les larves se nourrissent surtout de racines de graminées.



Financé par

Surveillance

Dans le cadre de ce BSV, 16 pièges sont mis en place par les observateurs du réseau du BSV JEVI. Ils sont répartis dans tout le Grand Est.

Signalement

Des affiches et dépliants sont accessibles sur le [site internet de la DRAAF Grand Est](#) pour faciliter la reconnaissance de ce coléoptère.

La surveillance de ce ravageur émergent repose sur la vigilance de chacun.

Toute personne pensant être en présence d'un scarabée japonais doit le signaler au service régional de l'alimentation (DRAAF Grand Est) à l'adresse suivante, en spécifiant comme sujet « signalement popillia » et si possible accompagné de photos :

santedesvegetaux.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr



ARBRES ET ARBUSTES

1. Chêne

a. Chenilles défoliatrices

Observation

Des chenilles défoliatrices et leurs symptômes ont été observés sur chêne à Dieffenbach (67) et Mulhouse (68), sur charme à Drachenbronn-Birlenbach (67), sur châtaigner à Mulhouse (68), sur merisier à Dieffenbach (67), sur prunus à Eguelshart (57), et sur tilleul à Cormicy (51).

Description et symptômes

On peut observer des morsures sur les feuilles et des chenilles arpeuteuses.



Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : ennemis naturels des chenilles (chauves-souris, oiseaux, mouches tachinaires, hyménoptères parasitoïdes, cantharides, chrysopes, hémérobes, punaises prédatrices). Les mycoses d'insectes ou entomopathogènes tuent de nombreuses chenilles avec une humidité supérieure à 75% et des températures comprises entre 18 et 28°C.
- Lutte curative : pièges à phéromones d'octobre à décembre pour surveiller le vol.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.



Financé par


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bulletin de Santé du Végétal Jardins, Espaces Végétalisés et
Infrastructures - Région Grand Est
BSV n°3 du 3 juin 2026

2. Frêne

a. Puceron du frêne

Observation

Des pucerons du frêne (*Prociphilus fraxini*) ont été observés dans des frênes à Sélestat (67).

Description et symptômes

La présence de feuilles agglomérées qui prennent l'aspect de "nids d'oiseau", sur la face inférieure des jeunes feuilles et sur les pétioles, présence de boules blanches cireuses qui contiennent les pucerons. Au toucher, les feuilles sont collantes du fait de la présence de miellat.

Les dégâts sont sans grande incidence pour le frêne, mais lorsqu'il y a des sapins voisins les pullulations peuvent être plus importantes. Sur sapin, ce puceron peut engendrer des dommages aux racines des semis et un affaiblissement.



Crédit : V. TADDEI

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : raisonner les apports d'engrais azoté, proscrire les élagages systématiques et les tailles trop courtes. Laisser agir les auxiliaires naturels.
- Lutte curative : lâcher de coccinelles ou de chrysopes dès détection des pucerons (ou à défaut, favoriser la présence de coccinelles). Supprimer les pousses infestées.

3. Fusain

a. Cochenille à bouclier

Observation

Des cochenilles à bouclier (*Unapsi euonymi*) ont été observées sur fusain à Epernay (51).

Description et symptômes

Il s'agit d'une cochenille qui vit en colonies et qui se présente sous forme de petits boucliers blancs rectangulaires gris pour les femelles ou de bâtonnet blanchâtres pour les mâles. Cette cochenille produit deux générations par an et s'attaque à 30 des 170 espèces de fusain. Les symptômes sont une réduction de la vigueur du végétal, la présence de chlorose, ainsi qu'un dépérissement. La présence d'un miellat abondant et de la fumagine noirâtre est également observée. Les fusains à feuillage persistant sont les plus atteints.



Crédit : V. TADDEI

Financé par

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : privilégier les fusains moins sensibles. De nombreux insectes parasitoïdes de la cochenille du fusain, appartenant à l'ordre des Hyménoptères, ont été inventoriés. Mais aucun d'entre eux n'est reconnu assez efficace pour exercer une régulation optimale des populations. Parmi les prédateurs, l'action des chrysopes est également jugée insuffisante à elle seule.
- Lutte prophylactique : couper les parties infestées.

b. Hyponomeutes

Observation

Des nids et des chenilles d'hyponomeutes (*Yponomeuta sp.*) ont été observés sur fusain à Monthelon (51), Reims (51) et Nancy (54) mais également sur troène à Malzéville (54) et hibiscus à Reims (51).

Description et symptômes

On peut observer la présence de morsures sur les feuilles et de grands nids contenant les chenilles de couleur blanc crème parsemées de noir.

Ces chenilles ne sont pas urticantes, à ne pas confondre avec les chenilles de processionnaires !



Crédit : C. PIENNE

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte prophylactique : Couper et détruire les nids communautaires.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>.



4. Sureau

a. Pucerons noirs

Observation

Des pucerons noirs ont été observés sur sureau à Eguelshardt (57), Rosenwiller (67) et Saint-Hippolyte (68).

Description et symptômes

On observe à la base des fleurs des colonies de pucerons noirs. On voit aussi du miellat et de la fumagine.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes) avant la migration estivale des



Crédit : V. TADDEI

Financé par

pucerons (en juin). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.

- Lutte curative : supprimer les colonies sur les pousses infestées.



VERGERS

1. Cerisier

b. Pucerons noirs

Observation

Des pucerons noirs (*Myzus cerasi*) ont été observés sur cerisier à Paisy-Cosdon (10) et Wasselonne (67).

Description et symptômes

Présence sur les feuilles de mouchetures, crispations, enroulements, miellat et fumagine. Des colonies d'insectes noirs sont observables.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : laisser agir les auxiliaires naturels (coccinelles, chrysopes) avant la migration estivale des pucerons (en juin). Raisonner les apports d'engrais azotés et proscrire les élagages systématiques ainsi que les tailles trop courtes.
- Lutte curative : supprimer les pousses infestées.



Crédit : M. LE TOUZE

2. Mirabellier

a. Maladie des pochettes

Observation

Des symptômes de la maladie des pochettes (*Taphrina pruni*) ont été observés sur mirabellier à Nancy (54) et prunus à Saint-Dizier (52).

Description et symptômes

La maladie des pochettes, également appelée cloque du prunier, est provoquée par un champignon : *Taphrina pruni*, espèce proche de la cloque du pêcher (*Taphrina deformans*). Dans le cas des pruniers, ce sont principalement les fruits qui sont atteints. La maladie est favorisée par un printemps froid et humide.

Les symptômes sont principalement une déformation de l'ovaire du fruit, qui s'allonge pour prendre la forme d'une pochette de 4 à 6 cm de long. Les fruits aplatis restent creux et sans noyau. Leur

épiderme prend une couleur blanc laiteux, puis blanc rosé. Les fruits atteints restent fermes au début puis se dessèchent et tombent.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : espacement suffisant entre les arbres lors de plantations. Ramasser les feuilles mortes au sol, les broyer finement et les composter.



3. Pêcher

a. Cloque du pêcher

Observation

Des symptômes de cloque du pêcher ont été observés sur pêcher à Reims (51) et à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Lors des printemps humides et frais, on note une déformation et crispation des feuilles dès le débourrement, devenant jaunes ou rougeâtres. Elles s'enroulent, s'épaississent, puis se couvrent d'un revêtement blanc farineux. Les rameaux et jeunes pousses raccourcis par la maladie ne fleurissent pas. Une forte attaque sur jeune sujet entraîne une défeuillaison précoce et la mort de rameaux. Cette maladie est due au champignon *Taphrina deformans*.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : espacement suffisant entre les arbres lors de plantations. Ramasser les feuilles mortes au sol, les broyer finement et les composter.



Financé par

- Lutte curative biologique : il est trop tard pour intervenir car la contamination a lieu au moment où les bourgeons vont éclore.

4. Pommier

a. Carpocapse

Observation

Des carpocapses des pommes (*Cydia pomonella*) ont été attrapés dans des pièges à Reims (51) et Saint-Max (54), du carpocapse des prunes (*Cydia funebrana*) a également été observé sur quetschier à Wasselonne (67).



Crédit : FREDON Grand Est

Description et symptômes

Cydia pomonella, est un lépidoptère ravageur redoutable des pommes et des poires. En Grand Est, il présente deux générations par an. Pendant la période hivernale, le carpocapse est en diapause dans un cocon blanchâtre caché sous l'écorce ou dans des abris au niveau du sol. Au printemps, lorsque les températures sont favorables, les adultes de la première génération apparaissent (d'avril à juin). Les papillons s'accouplent et les femelles déposent les œufs de façon isolée sur les feuilles ou jeunes fruits.

L'activité de ponte est favorisée par un feuillage sec et une hygrométrie optimale de 60%. Les larves se nourrissent de fruits durant 3 à 4 semaines, avant de faire leur nymphose. Une partie d'entre eux donne naissance aux papillons de deuxième génération qui s'accouplent, pondent et donnent naissance à des larves. L'autre partie se met en diapause jusqu'au printemps suivant. A la fin de la deuxième génération, tous les papillons entrent en diapause pour passer l'hiver.



Crédit : FREDON Grand Est

Le papillon adulte mesure environ 20 mm, ses ailes sont grises avec à l'extrémité une tache ovale brune bordée de deux liserés brun-doré. Les œufs sont blancs à rosés et présentent un anneau rouge périphérique avec un point noir avant l'éclosion. Les larves ont une tête brune, un corps blanc à rose pâle et mesurent jusqu'à 15-20 mm lors de leur dernier stade larvaire.

Ils sont visibles sur le fruit, la larve laissant de légères morsures en surface. Elle creuse des galeries en spirales et les encombre de déjections en se dirigeant vers le cœur du fruit. Elle s'attaque aux pépins, ce qui va provoquer la chute du fruit.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte prophylactique : supprimer les fruits attaqués pour la saison suivante, par broyage ou ramassage. Eviter le stockage de bois dans le verger, cela pouvant leur servir de refuge hivernal. Maintenir une méthode de lutte, même en cas de non-récolte des fruits, afin de ne pas favoriser l'installation d'une forte population pour les années suivantes. Eviter l'installation de vergers à proximité des sources lumineuses nocturnes (telles que les lampadaires).
- Lutte alternative par confusion sexuelle, avec un piège à phéromones : le principe est de saturer l'air en phéromones femelles et d'empêcher les mâles de s'accoupler.

- Lutte par conservation : Mise en place de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chauves-souris à proximité des pommiers. Ce sont, dans les deux cas, de très bons insectivores.
- Lutte mécanique : Utilisation de filets anti-insectes afin d'empêcher la ponte sur les fruits. Ou encore, la mise en place de bandes pièges autour des troncs.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.



Pour plus d'informations sur le carpocapse des pommes : [cliquer ici](#).

b. Hyponomeute

Observation

Des chenilles d'hyponomeutes (*Yponomeuta sp.*) et des nids ont été observés sur pommier Paisy-Cosdon (10), Reims (51) et sur pommier et poirier à Villers-lès-Nancy (54).

Description et symptômes

Présence de morsures sur les feuilles et de grands nids contenant les chenilles de couleur blanc crème parsemées de noir.

Ces chenilles ne sont pas urticantes, à ne pas confondre avec les chenilles de processionnaires !



Crédit : M. CHAMPAGNE

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte prophylactique : Couper et détruire les nids communautaires.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (*Bacillus thuringiensis*). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.



c. Oïdium

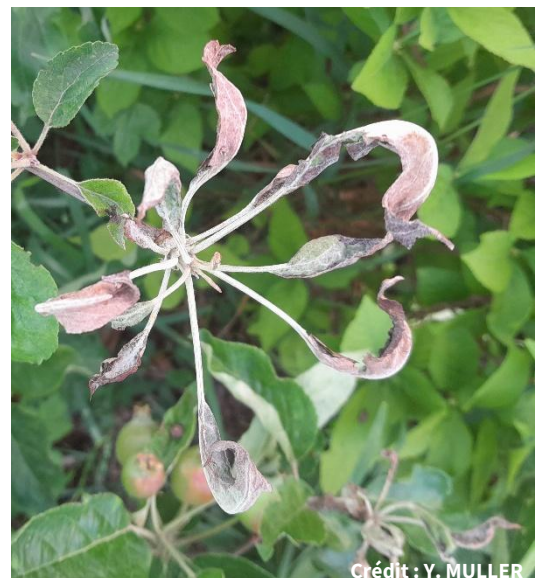
Observation

Des symptômes d'oïdium (*Podosphaera tridactyla*) ont été observés sur pommier à Bitche (57) et sur pommier et poirier à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Il s'agit d'un champignon. On peut observer sur les feuilles des taches farineuses, un rabougrissement des pousses, un dessèchement et une défoliation précoce. Décoloration possible des poires. La rosée matinale et les écarts importants de températures entre le jour et la nuit favorisent ces symptômes.

Prophylaxie et lutte biologique



Crédit : Y. MULLER

Financé par



- Lutte génétique : favoriser les pommiers d'ornements tolérants.
- Lutte préventive culturale : éviter l'excès d'engrais azoté et le confinement de végétation (distancer suffisamment les plantations).
- Lutte prophylactique : supprimer lors de la taille de fin d'hiver les rameaux contaminés de l'année précédente. Au printemps, sectionner les pousses oïdées.
- Lutte curative biologique : Il existe des produits de biocontrôle (soufre). Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-après : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

5. Quetschier

b. Pucerons

Observation

Des pucerons et des boursouflures ont été observés sur feuilles de groseillers à Vaujurennes (10) et Eprenay (51).

Description et symptômes

Les symptômes sont la présence de renflements sur les feuilles de couleur rougeâtres, ainsi que des crispations ou décolorations. Il y a aussi la présence de petits insectes jaunes ou verts qui sucent la face inférieure des feuilles qui se recroquevillent puis jaunissent.

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte préventive : proscrire les tailles trop courtes.
- Lutte biologique : laisser agir les auxiliaires naturels.
- Lutte prophylactique : supprimer les pousses infestées.



Crédit : Y. MULLER



POTAGERS

1. Romarin

a. Cicadelle

Observation

Des « crachats de coucou » ont été observés sur romarin à Paisy-Cosdon (10) et Otterswiller (67) et sur hélichryse à Wasselonne (67).

Description et symptômes

Il s'agit d'une cicadelle, qui est le cercope des prés (*Philaenus spumarius*). Elle attaque un grand nombre d'espèces de plantes et pour les PPAM, particulièrement l'estragon, la sauge sclarée et la lavande, mais également l'immortelle. Les larves se protègent de la déshydratation et de prédateurs



Crédit : M. LE TOUZE

Financé par

dans une mousse qu'elles sécrètent. Les adultes présentent des couleurs et des dessins très variables. Ces insectes piqueurs-suceurs de sève provoquent des dégâts sur les cultures, qui se traduisent par un jaunissement, un dessèchement et une réduction du développement de la plante, lorsque les populations sont importantes. Généralement, les baves sont situées à l'aisselle des feuilles. Cet insecte transmet également la bactérie *Xylella fastidiosa*, qui est un organisme de quarantaine prioritaire. Pour plus d'informations : [cliquer ici](#).

Prophylaxie et lutte biologique

- Lutte mécanique: bassinage à forte pression pour lessiver les petites larves et la bave mousseuse.

AUXILIAIRES

Les auxiliaires suivants ont été observés :

Lieu(x)	Auxiliaire	Stade	Ravageur prédaté
Amance (54)	Coccinelle	Adulte, pupe, larve	Pucerons, psylles

ESPECES A ENJEUX DE SANTE HUMAINE

Avec l'appui financier de l'ARS
GE dans le cadre du PRSE 3

1. Berce du Caucase

Observation

De la berce du Caucase a déjà été observée en Grand Est à de nombreuses reprises.

Description et symptômes

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante, originaire de l'Europe de l'Est. Elle se propage très rapidement et engendre de lourdes conséquences sur l'environnement mais aussi sur la santé. Il est donc très important de stopper son installation en mettant le plus tôt possible une lutte en place. Cette plante comporte un risque sanitaire grave, sa sève contient des substances



Financé par

photosensibles (appelées furanocoumarines) qui, quand elles entrent en contact avec la peau et que la personne atteinte s'expose au soleil, provoquent des brûlures pouvant être très conséquentes (jusqu'au deuxième degré).

Prophylaxie et lutte biologique

La gestion de plants en petit nombre (berce isolée ou massif de moins de 50 individus) peut se faire par arrachage de la plante, ou coupe de celle-ci sous le collet. Sur des massifs comprenant plus de 50 individus, il faut réaliser une fauche répétée pour épuiser la plante. Pour limiter la propagation de l'espèce, il faut éviter la production de graines, en coupant les ombelles. Le transport de terre d'une zone contaminée est à proscrire. Les racines coupées doivent être évacuées pour une incinération.

Toute intervention sur la plante doit être effectuée en protégeant toutes les parties du corps, sans oublier le visage. Après intervention, les outils doivent être bien rincés à l'eau.

Pour plus d'informations sur la berce du Caucase : [cliquez-ici](#)



OBSERVATIONS PONCTUELLES

Lieux d'observation	Insecte observé	Végétaux concernés
Paisy-Cosdon (10)	/	Orchis abeille (1)
Bitche (57)	Clairon des ruches (2)	Iris



(1) Crédit : M. LE TOUZE



(2) Crédit : V. TADDEI

Financé par



ACTUALITES

Rencontres nationales d'arboriculture à Saint-Dizier au parc du Jard.

Du 3 au 7 juin 2026, les Rencontres nationales d'arboriculture s'installent au parc du Jard à Saint-Dizier, pour cinq jours dédiés à l'arbre, aux échanges professionnels et à la sensibilisation du grand public.

« Les Rencontres nationales d'arboriculture sont LE rendez-vous des métiers de l'arboriculture d'agrément. Les professionnels viennent y échanger, découvrir les nouveautés du secteur, suivre des conférences et des projections et assister à de belles démonstrations de grimpe. Cette année : deux journées de conférences autour du thème « L'arbre, de la terre à la cime ». L'événement accueille aussi le grand public. Animations pour tous les âges, initiation à la grimpe, démonstrations, stands de matériel et soirées conviviales rythment le programme. Que vous soyez du métier ou simplement curieux, c'est l'occasion idéale de découvrir, apprendre et partager un bon moment.»



Pour consulter le programme complet : [cliquer ici](#).



NOTES NATIONALES BIODIVERSITE

Ces notes Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal : BSV 2.0. Vous pouvez également les retrouver sur le site [EcophytoPIC](#).

Retrouvez la note abeilles – pollinisateurs en fin de bulletin.

Pour la FAQ abeille, voici quelques points clés à retenir :

5. L'arrêté s'applique-t-il aussi aux produits de la gamme d'usages amateurs ?

Tous les produits, qu'ils soient destinés à un usage par les utilisateurs amateurs ou professionnels, sont évalués au regard des risques pour les abeilles et autres pollinisateurs. Les précautions d'emploi sur les plantes fleuries sont également valables

Financé par

pour les utilisations par les jardiniers amateurs. Des dispositions spécifiques peuvent figurer sur l'étiquette du produit.

6. L'arrêté s'applique-t-il aux utilisations dans les espaces verts et sur les infrastructures ?

L'arrêté s'applique également aux utilisations de produits dans les espaces verts, sur les infrastructures et dans toutes les autres zones non agricoles lorsqu'elles constituent des zones de butinage.

7. Les produits de biocontrôle, à faible risque ou autorisés en agriculture biologique sont-ils concernés par l'arrêté ?

Oui. L'arrêté ne prévoit pas de dispositions spécifiques ou d'exemption pour les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, à faible risque ou autorisés en agriculture biologique.

Vous pouvez également la consulter en entier : [cliquer ici](#).

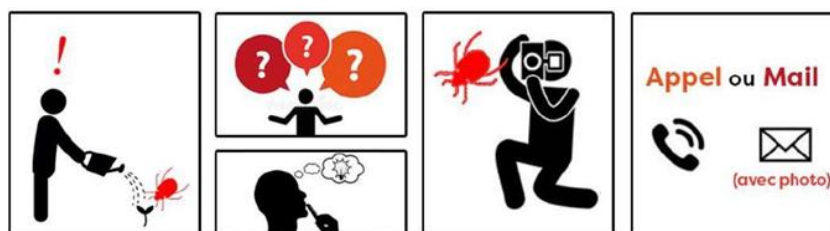


Financé par



SUSPICION D'ORGANISME NUISIBLE

Lors d'une découverte d'un organisme nuisible sur vos plantes ou de plantes envahissantes, nous vous conseillons de le prendre en photographie et de nous l'envoyer par mail à FREDON Grand Est, en prenant soin de mentionner la localisation précise, le végétal concerné et la date. FREDON Grand Est est l'Organisme à Vocation Sanitaire spécialisé dans le végétal pour la région Grand Est, n'hésitez pas à nous contacter.



Crédit : BSV FREDON Nouvelle-Aquitaine

Ce bulletin est publié à partir d'observations ponctuelles ou régulières, réalisées par un réseau d'épidémiosurveillance en jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI). S'il donne une tendance de la situation phytosanitaire régionale la plus représentative et objective possible, il reste nécessaire pour chaque gestionnaire de JEVI de considérer également le résultat de ses propres observations. Les informations contenues dans ce bulletin ne peuvent être transposées telles quelles à d'autres situations. Elles permettent de donner des tendances d'évolutions phytosanitaires à l'échelle de petites régions. FREDON Grand Est dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les gestionnaires d'espaces vert, jardiniers amateurs ou détenteurs de végétaux sur la base des informations communiquées dans ce bulletin.

Observations : Paisy-Cosdon (10), Cormicy (51), Epernay (51), Monthelon (51), Reims (51), Saint-Dizier (52), Amance (54), Malzéville (54), Nancy (54), Saint-Max (54), Villers-lès-Nancy (54), Bitche (57), Eguelshardt (57), Dieffenbach (67), Drachenbronn-Birlenbach (67), Rosenwiller (67), Sélestat (67), Wasselonne (67), Mulhouse (68) et Saint-Hippolyte (68).

Rédaction et animation : FREDON Grand Est

Directeur de la publication : DRAAF Grand Est

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI Grand Est du 3 juin 2026 »

Financé par

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[cliquez - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibeas ([cliquez](#))

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[cliquez - site ecophyto](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

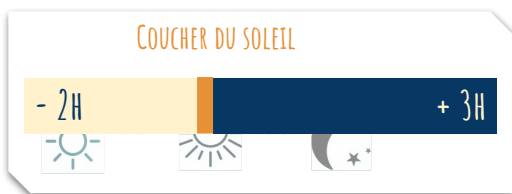
1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat ([Clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#))

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- [Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021](#)
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\) - clic](#)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹ Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)